



ÉCONOMIE 26/11/2010

L'électricité nucléaire d'EDF, à quel prix ?

La loi NOME aura donc réussi à se glisser dans le calendrier parlementaire pour être votée avant la fin de l'année : mercredi soir, l'Assemblée nationale a adopté en seconde lecture le texte sur la «nouvelle organisation du marché de l'électricité», sans le modifier par rapport à la version du Sénat. Principale mesure, la possibilité donnée aux opérateurs concurrents d'EDF d'acheter jusqu'à un quart de son électricité nucléaire, à un prix censé refléter le coût de production (*Libération* avant d'hier). Ce qui doit permettre de créer les conditions d'une concurrence réelle entre opérateurs. Mais la principale info qu'attendent EDF, les opérateurs alternatifs, mais aussi les consommateurs d'énergie, n'est pas dans la loi : «*On délibère sur une règle du jeu. Mais ce qui importe, c'est de savoir quel sera le prix de l'énergie nucléaire*», a interrogé le socialiste François Brottes. Ce prix sera en effet fixé à Bercy, par décret. Selon l'association UFC-Que Choisir, la loi, telle qu'elle est rédigée, entraînera mécaniquement une hausse du prix de l'électricité, y compris des tarifs régulés pour les particuliers.